

Nombre de conseillers	
* en exercice	7
* présents	7
* votants	7
* absents	0
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP. Maire.

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Etaient présents :

Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

Etaient absents :

Objet :

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Secrétaire de séance : Jocelyne NICOLAS

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

DELIBERATION 2026-04-24-23

Madame la Maire **RAPPELLE** au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2025 et **PROPOSE** de les renouveler pour 2026 sans modifications.

Elle **PRECISE** que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023 et que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires ainsi que les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Elle **RAPPELLE** la délibération 2023-9-8-57-2 votée le 8 septembre 2023 instituant une majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : surtaxe de 10 % sur le montant payé découlant du taux de 0,42 % de taxe d'habitation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants, **FIXE LES TAUX D'IMPOSITION** des taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE FONCIERE (BATI)	375 000	47,91	179 663
TAXE FONCIERE (NON BATI)	2 800	4,2	118
TAXE HABITATION	216 500	0,42	909
MAJORATION DE TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES. (MTHRS)		10	88

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
 Pour extrait conforme, Le Maire



(Handwritten signature)

Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	7
* votants	6
* absents	0
* exclus	0

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Objet :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 –
CHAUFFERIE BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Etaient présents :

Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA,
Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS,
Bastien PIRRAUD

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Jocelyne NICOLAS

DELIBERATION 2026-04-24-24

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – CHAUFFERIE BOIS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique, relatif au budget de la Chaufferie bois pour l'année 2025, ainsi arrêté :

	Investissement	Fonctionnement	Reste à réaliser
Dépenses	32 447.02	68 011.01	0
Recettes	38 882.72	65 866.70	0
Résultats de l'exercice	+ 6 435.70	- 2 144.31	0
Résultats antérieurs	268 891.16	- 1 880.23	
Résultats cumulés	275 326.86	- 4 024.54	

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 6 votants (Madame la Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote)

APPROUVE le Compte Financier Unique, relatif au budget de la Chaufferie bois pour l'année 2025.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	7
* votants	6
* absents	0
* exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Etaient présents :

Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA,
 Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS,
 Bastien PIRRAUD

Etaient absents :**Objet :**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 –
 BUDGET PRINCIPAL
 DU COMMERCE

Secrétaire de séance : Jocelyne NICOLAS

DELIBERATION 2026-04-24-25**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DU COMMERCE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique, relatif au budget du commerce multiservice pour l'année 2025, ainsi arrêté :

	Investissement	Fonctionnement	Reste à réaliser
Dépenses	3 812.54	11 843.72	0
Recettes	11 137.00	13 673.32	0
Résultats de l'exercice	+ 7 324.46	+ 1 829.60	0
Résultats antérieurs	40 827.80	1 973.68	
Résultats cumulés	48 152.26	3 803.28	

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 6 votants (Madame la Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote)

APPROUVE le Compte Financier Unique, relatif au budget de la Chaufferie bois pour l'année 2025.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
 Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	7
* votants	6
* absents	0
* exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Etaient présents : Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

Etaient absents :

Objet :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 –
 BUDGET PRINCIPAL DE
 LA COMMUNE

Secrétaire de séance : NICOLAS Jocelyne

DELIBERATION 2026-04-24-26

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique, relatif au budget de la Commune pour l'année 2025, ainsi arrêté :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	727 376.79	537 238.24
Recettes	1 086 380.16	1 088 145.58
Résultats de l'exercice	359 003.37	550 907.34
Restes à réaliser, recettes	157 009,88	0
Restes à réaliser, dépenses	- 952 545,31	0
Différence entre les restes à réaliser	- 795 535,43	0
Résultats antérieurs	13 997,80	376 886 .21
Solde	373 001,17	
Résultat cumulé	- 422 534.26	927 793.55

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 6 votants (Madame la Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote)

APPROUVE le Compte Financier Unique, relatif au budget de la Commune pour l'année 2025.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
 Pour extrait conforme, Le Maire



73221
Code INSEE

COMMUNE ST ALBAN DES VILLARDS

Chauffetie

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 073-217302215-20260424-2026_04_24_27-DE

Besnier
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : -4 024.54 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 144.31 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	-1 880.23 €
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-4 024.54 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	275 326.86 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	-4 024.54 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	4 024.54 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire, compte tenu de la transmission, le 27/04/2026 et de la publication le 27/04/2026.

A St Alban des Villards, le 13/04/2026.

73221
Code INSEE

COMMUNE ST ALBAN DES VILLARDS
COMMERCE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 073-217302215-20260424-2026_04_24_28-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 3 803.28 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 829.60 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	1 973.68 €
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 803.28 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	48 152.26 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	3 803.28 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	3 803.28 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire, compte tenu de la transmission, le 27/04/2026 et de la publication le 27/04/2026.

A St Alban des Villards, le 24/04/2026.

73221
Code INSEE

COMMUNE ST ALBAN DES VILLARDS
COMMUNE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 073-217302215-20260424-2026_04_24_29-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Jacqueline DUPENLOUP,
MAIRE.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de
fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 927 793.55 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	550 907.34 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	376 886.21 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réalliser) (SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	927 793.55 €
D Solde d'exécution d'investissement	373 001.17 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-795 535.43 €
Besoin de financement F	=D+E -422 534.26 €
AFFECTATION = G	=G+H 927 793.55 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	422 534.26 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	505 259.29 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, MAIRE, compte tenu de la transmission, le 27/04/2026 et de la publication le 27/04/2026.

A St Alban des Villards, le 24/04/2026.

Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	7
* votants	7
* absents	0
* exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP. Maire.

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Etaient présents :

Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA,
Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS,
Bastien PIRRAUD

Objet :

SUBVENTION CCAS

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Jocelyne NICOLAS

DELIBERATION 2026-04-24-30

SUBVENTION CCAS

Le bureau du CCAS propose le maintien des activités d'animation qu'il conduit chaque année envers les aînés, les enfants du berceau au lycée, en apportant une aide aux familles pour le service de restauration scolaire.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des 7 votants le versement d'une subvention de 7 539,39 € au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Alban-des-Villards.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	7
* votants	7
* absents	0
* exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Etaient présents : Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

Objet :

BP 2026 - CHAUFFERIE

Etaient absents :

Secrétaire de séance : NICOLAS Jocelyne

DELIBERATION 2026-04-24-31

BP 2026 – BUDGET CHAUFFERIE

Madame la Maire **PRESENTE** au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 relatif au budget de la **Chaufferie-Bois** qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	76 296,71 €
RECETTES	76 296,71 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	292 000,00 €
RECETTES	314 849,03 €

Considérant le solde de la section d'investissement du budget de la chaufferie bois, qui s'élève au 31-12-2025 à 275 326,86 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants **APPROUVE** le budget primitif de la **Chaufferie-Bois** pour l'année 2026 avec un déséquilibre positif de la section d'investissement, avec des recettes supérieures aux dépenses de 22 849,03 €.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
 Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	7
* votants	7
* absents	0
* exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP. Maire.

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Etaient présents : Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

Objet :

BP 2026 - COMMERCE

Etaient absents :

Secrétaire de séance : NICOLAS Jocelyne

DELIBERATION 2026-04-24-32

BP 2026 – BUDGET COMMERCE

Madame la Maire **PRESENTE** au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 relatif au **Commerce** qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	16 199.85 €
RECETTES	16 199.85 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	59 302,11 €
RECETTES	59 302,11 €

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 7 votants

APPROUVE le Budget Primitif 2026 relatif au **Commerce** pour l'année 2026.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
 Pour extrait conforme, Le Maire




Nombre de conseillers	
* en exercice	7
* présents	7
* votants	7
* absents	0
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Etaient présents : Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

Etaient absents :

Secrétaire de séance : NICOLAS Jocelyne

Objet :
 BP 2026 - COMMUNE

DELIBERATION 2026-04-24-33

BP 2026 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

- Madame la Maire **PRESENTE** au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 de la **Commune** qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 480 302,84 €
RECETTES	1 480 302,84 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	2 254 024 ,36 €
RECETTES	2 254 024 ,36 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants **APPROUVE** le budget primitif de la **Commune** pour l'année 2026 tel que présenté et **VALIDE** l'autorisation pour le maire d'inscrire des mouvements de crédits entre chapitres de dépenses réelles (hors charges de personnels) dans la limite de 7,5 % de leur montant, en informant le conseil municipal dès la séance suivante.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
 Pour extrait conforme, Le Maire




Nombre de conseillers	
* en exercice	7
* présents	7
* votants	7
* absents	0
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Etaient présents : Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

Objet :

**NON EXERCICE DU DROIT DE
 PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE
 M 1143 (droits d'indivisaires)**

Etaient absents :

Secrétaire de séance : NICOLAS Jocelyne

DELIBERATION 2026-04-24-34

NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE M 1143 (droits d'indivisaires)

Madame la Maire INFORME le Conseil Municipal de la réception en mairie

- D'une déclaration d'intention d'aliéner portant sur LA PARCELLE M 1143 (droits d'indivisaires) propriété actuelle de M. MERMOZ Jean-Luc et Mme Martine MARTEL vendant à M. Michel MARTIN GARIN et Mme BOZON Joselyne Mélanie

Elle PROPOSE que la commune n'ayant aucun projet communal sur ce terrain n'exerce pas le droit de préemption urbain sur cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants VALIDE le non-exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle M 1143 (droits d'indivisaires)

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
 Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	7
* votants	7
* absents	0
* exclus	0

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Objet :

Tarif de location de linge de lit dans les
gîtes communaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Etaient présents : Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

Etaient absents :

Secrétaire de séance : NICOLAS Jocelyne

DELIBERATION 2026-04-24-35

TARIF DE LOCATION DE LINGE DE LIT DANS LES GITES COMMUNAUX

Madame la Maire **RAPPELLE** aux conseillers municipaux le tarif actuel de location de linge de lit (drap-housse, housse de couette, taie d'oreiller) dans les gîtes communaux :

lit une personne : 10 € - lit double : 12 €

CONSIDERANT les délais insatisfaisants de l'actuel prestataire à qui l'agent technique dépose le linge à Saint-Jean-de-Maurienne,

CONSIDERANT le devis établi par la prestataire qui assure le nettoyage et l'entretien des gîtes communaux le Merlet et le Bachu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants **DECIDE** de compléter la prestation de Mme Isabelle STRUGALA qui assure le nettoyage des deux gîtes communaux par une prestation d'entretien de linge et **VALIDE** les tarifs suivants de location de linge de lit dans les gîtes communaux :

lit une personne : 14 € - lit double : 18 €.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
Pour extrait conforme, Le Maire



(Handwritten signature)

Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	7
* votants	7
* absents	0
* exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Etaient présents : Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

Objet :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS

Etaient absents :

Secrétaire de séance : NICOLAS Jocelyne

DELIBERATION 2026-04-24-36

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame la Maire **RAPPELLE** aux conseillers municipaux que la CCID doit être composée de 6 titulaires et 6 suppléants, inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune, « familiarisés avec les circonstances locales et possédant des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission » (extrait du Code Général des Impôts).

Elle **INDIQUE** que le Conseil Municipal doit proposer le double de noms (soit 24) à la Direction Départementales des Finances Publiques qui retiendra 50 % de la liste dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constitue comme suit la liste des 24 noms de contribuables susceptibles de siéger à la Commission Consultative des Impôts Directs :

NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE NAISSANCE	IMPOSI TIONS
BORDAS	Annie	145 Route du Planchamp 73130 St Alban des Villards	20/10/1955	Voir avec les services fiscaux.
BRIFFAUD	Corinne	77 Chemin de la Chapelle 73130 St Alban des Villards	20/04/1969	
CARTIER-BATTESON	Jean-Christophe	2304 route du Premier Villard 73130 St Alban des Villards	15/09/1980	
CARTIER-LANGE	Simon	885 route du Bessay 73130 St Alban des Villards	21/12/1986	
CIRETTE	Christophe	43 impasse de la Doata 73130 St Alban des Villards	22/07/1971	
CLERIN	Marc	2055 Route du Premier Villard 73130 St Alban des Villards	05/09/1959	
DARVES-BLANC	Serge	1600 Route du Premier Villard 73130 St Alban des Villards	22/10/1969	
DARVES-BORNOZ	Béatrice	762 Route du Bessay 73130 St Alban des Villards	11/02/1960	
DEBON	Angèle	74 Chemin de Plan Mollard 73130 St Alban des Villards	31/08/1988	
DONDA	Michel	77 chemin des Charrières 73130 St Alban des Villards	17/01/1956	
GIRARD	Gilberte	Imp des Abîmes Les Verneys 73220 Val d'arc	20/03/1947	
JALBEAUD	Jérôme	278 Route du Bessay 73130 St Alban de Villards	21/08/1966	
JAMEN	Thierry	156 Route du Col du Glandon 73130 St Alban des Villard	23/02/1953	
LYARD	Jean-François	13 passage du Noisetier 73130 St Alban des Villards	03/12/1953	
MARTIN COCHER	Christine	4600 Route du Col du Glandon 73130 St Alban des Villards	28/05/1957	
MARTIN-GARIN	Michel	30 Chemin de l'évion 73130 St Alban des Villards	17/02/1952	
NACEF	Yannis	22 boulevard de la Colonne 73000 Chambéry	13/09/1995	
NICOLAS	Jocelyne	3 place des Tilleuls 38000 Grenoble	28/12/1953	
PAJONK	Daniel	61 Crs de la liberté 69003 LYON	06/11/1962	
PIRRAUD	Annie	300 rue des Tilleuls 73000 Chambéry	28/12/1968	
QUEZEL-AMBRUNAZ	Pascale	Le Margeriaz A11 191 rue du chemin neuf 73230 Barby	23/01/1968	
REVOL	Nicolas	65 Chemin Plan Mollard 73130 St Alban des Villards	19/12/1973	
ROCHE	Nicole	268 Chemin de l'Oratoire 73130 St Alban des Villards	12/05/1946	
ROUTIN	Nicolas	316 Chemin des Charrières 73130 St Alban des Villards	14/09/1973	

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
Pour extrait conforme, Le Maire




Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	7
* votants	7
* absents	0
* exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 A 18 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

17 avril 2026

Date d'affichage :

17 avril 2026

Etaient présents : Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

Etaient absents :

Objet :

CONVENTION DE SOUS-OCCUPATION
 DES APPARTEMENTS 1 ET 3 DU
 TRIANDOU

Secrétaire de séance : NICOLAS Jocelyne

DELIBERATION 2026-04-24-37

CONVENTION DE SOUS-OCCUPATION DES APPARTEMENTS 1 ET 3 DU TRIANDOU

Monsieur Michel Donda ne participe ni au débat ni au vote.

Madame la Maire RAPPELLE que la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public signée entre Anaïs THIERY et Julien DONDA inclut dans son périmètre deux appartements, initialement à vocation saisonnière, mais actuellement mis à disposition à l'année en résidence principale par le biais de conventions d'occupation précaire du domaine public, situés 45 route du Premier Villard, chef – lieu, de Saint-Alban-des-Villards, 1^{er} et 2^{ème} étages.

Elle RAPPELLE les caractéristiques de ces appartements :

- *Appartement N° 1 (31,80m²) :*

Cet appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment « Le Triandou » est composé d'une pièce de vie/cuisine, de deux petites chambres, d'une salle de bains et d'un WC. Il bénéficie d'une grande terrasse.

- *Appartement N°3 (70,86m²) :*

Cet appartement situé au 2^e étage du bâtiment « Le Triandou » est composé d'une pièce de vie/cuisine, de trois chambres, d'une salle d'eau, d'un WC et d'un balcon.

Madame la Maire RAPPELLE que les conseillers municipaux ont été destinataires d'un projet de convention de sous-occupation avant la séance du 10 avril du Conseil Municipal.

Cette convention de sous-occupation substitue Mme Anaïs THIERY et M. Julien DONDA à la commune de Saint-Alban-des-Villards dans la gérance des appartements 1 et 3 situés 45 route du Premier Villard dans le bâtiment Le Triandou, inclus dans le périmètre de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Madame la Maire **PRESENTE** aux conseillers la version finale de cette convention de sous-occupation, qui précise

- les obligations assurantielles des sous-occupants
- l'engagement de la commune à effectuer les réparations autres que locatives et à remplacer les éléments de mobilier, conformément au décret 2015-981 du 31/07/2015 fixant la liste minimum des éléments de mobilier d'un logement meublé

Elle **RAPPELLE** que les occupants principaux percevront les redevances de sous-occupation des deux appartements et reverseront à la Commune :

- Une part fixe annuelle de 600 € HT, soit 720 € TTC annuelle ;
- Une part variable représentant 12,50 % du montant des redevances perçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 6 votants (M. Michel DONDA ne prenant pas part au vote) **AUTORISE Madame la Maire à substituer Mme Anaïs THIERY et M. Julien DONDA à la commune de Saint-Alban-des-Villards**

- dans la CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC signée entre la commune et M. Jérôme Diacre pour l'appartement° 1 Le Triadou 45 Route du premier Villard – Saint Alban des Villards (73), qui devient une convention de sous-occupation signée entre Anaïs THIERY et Julien DONDA et M. Jérôme Diacre
- dans la CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC signée entre la commune et pour l'Appartement N° 3 Le Triadou 45 Route du premier Villard – Saint Alban des Villards (73) qui devient une convention de sous-occupation signée entre Anaïs THIERY et Julien DONDA et Madame Maryna GUZ et Monsieur Oleg AKAFANOV.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 24/04/2026
Pour extrait conforme, Le Maire

